

LES ECO-INDUSTRIES DANS LE VAL D'OISE

DEFINITION DES ECO-INDUSTRIES : selon la définition de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) les éco-industries sont les entreprises qui produisent des biens et des services destinés à mesurer, prévenir, limiter, réduire ou corriger les atteintes à la qualité de l'eau, de l'air et des sols.

L'étude de la DiGITIP (Direction Générale de l'Industrie, des Technologies de l'Information et de la Poste) sur les éco-entreprises publiée en 2003, estime le chiffre d'affaires des éco-entreprises françaises en 2002 à 21 milliards d'euros et d'après des estimations du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, ce secteur d'activité emploie actuellement plus de 150 000 personnes en France.

Afin d'accompagner au mieux un secteur d'activité en plein essor, et dans une logique de développement durable nécessitant de la part des acteurs du développement économique une meilleure prise en compte de la dimension environnementale dans leur process de production, la DRIRE Ile-de-France a mené une étude de portée régionale sur ces éco-industries, afin de pouvoir valoriser leur offre et évaluer leurs difficultés de développement.

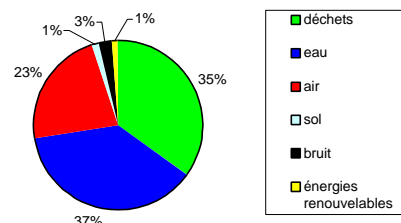
Le résultat de cette étude sur le département du Val d'Oise est présenté dans ce document.

I - TYPOLOGIE DES ECO-INDUSTRIES IDENTIFIEES DANS LE VAL D'OISE

➤ *L'activité des éco-industries dans le Val d'Oise*

Une prépondérance des secteurs de l'eau et des déchets : une des principales difficultés dans la définition des éco-industries concerne l'absence de code NAF spécifique à cette activité. C'est donc la connaissance de l'activité réelle des entreprises qui permet de les lier ou non à une activité d'éco-industrie telle que définie par l'OCDE.

135 entreprises du Val d'Oise ont ainsi été identifiées ayant tout ou partie de leur activité dans le secteur des éco-industries ; elles exercent leur activité dans les deux secteurs principaux de l'eau (37 %) et des déchets (35 %).

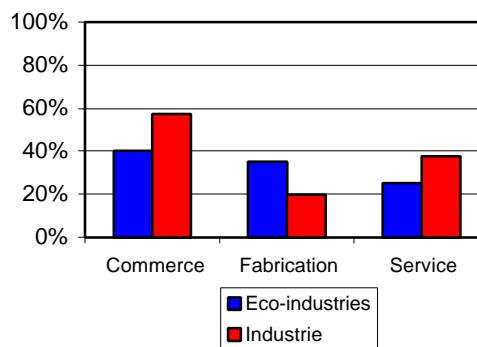


La prépondérance des secteurs des déchets et de l'eau n'est d'ailleurs pas spécifique au Val d'Oise puisqu'on la retrouve au niveau national avec toutefois une importance plus grande de la thématique de l'eau dans le département par rapport au ratio national.

Si on réalise une ventilation de ces entreprises selon leur activité on obtient la répartition suivante :

- 40 % ont une activité commerciale,
- 35 % ont une activité industrielle,
- 25 % ont une activité de service.

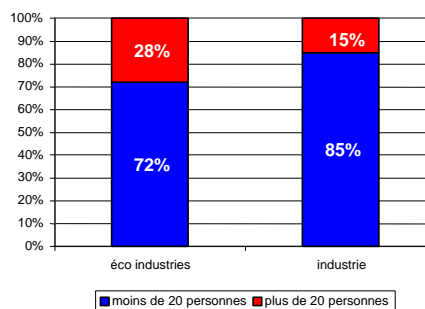
Tous secteurs confondus la part respective des établissements du Val d'Oise est de 57,3 %, 19,8 % et 37,7 %.



La forte représentation de l'activité dite de fabrication provient majoritairement des entreprises travaillant dans le domaine des déchets (recyclage, traitement des déchets).

➤ *L'emploi dans les éco-industries du Val d'Oise*

72 % des éco-industries répertoriées dans le Val d'Oise comptent moins de 20 personnes (contre une moyenne de 85 % tous secteurs d'activités confondus). Les entreprises qui emploient le plus de salariés sont positionnées sur l'activité déchets.



➤ *La localisation des éco-industries du Val d'Oise*

En terme de bassin d'emploi, 30 % des éco-industries sont implantées sur l'agglomération de Cergy Pontoise, 25 % dans l'est du département et la Plaine-de-France, 15 % respectivement dans le bassin d'Argenteuil Bezons, la vallée de Montmorency et le Vexin.

On peut également noter que la majorité des entreprises du secteur des services est implantée sur le bassin de Cergy Pontoise.

II - TYPOLOGIE DES ECO-INDUSTRIES VISITEES DANS LE VAL D'OISE

19 entreprises du secteur des éco-industries ont fait l'objet d'une visite entre juin et décembre 2003, le panel des entreprises retenues est représentatif du secteur des éco-industries, hors celui des déchets, qui reste un secteur avec des problématiques plus particulières.

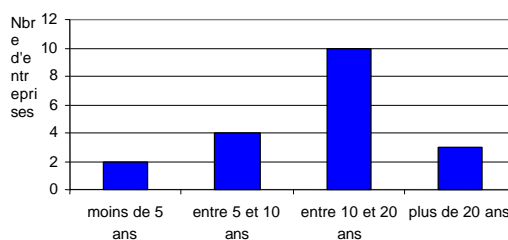
➤ *Carte d'identité des entreprises visitées*

- Une majorité des entreprises visitées (16) exerce une activité éco-industrielle liée au secteur de l'eau :

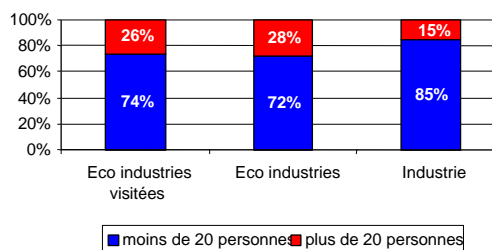
Domaine d'intervention *	Nombre d'établissements
Eau	16
Air	6
Sols	2
Déchets	1
Energie	1

(* Plusieurs réponses possibles)

- 6 entreprises ont une activité de fabrication, 5, une activité commerciale et 8, une activité de service.
- La moyenne d'âge de ces entreprises est de 15 ans. Ces entreprises semblent avoir évolué au fil du temps pour arriver à une activité éco-industrielle :



- Ces entreprises représentent un CA annuel de global de 52 M€ et emploient en tout 270 personnes ; soit un CA moyen par personne de 193 k€, la moyenne nationale étant de 140 k€ (source : DiGITIP).
- 14 de ces entreprises comptent moins de 20 salariés :



- *Une répartition concordante des entreprises visitées :*

En terme de bassin d'emploi, 47 % des éco-industries visitées sont implantées sur l'agglomération de Cergy Pontoise, 21 % dans l'est du département et la Plaine-de-France, 16 % dans le bassin d'Argenteuil Bezons, 11 % dans le Vexin et 5 % dans la vallée de Montmorency, ce qui apparaît représentatif de la répartition observée pour la filière départementale étudiée.

- *Une concurrence forte des grands groupes*

La plupart de ces entreprises est confrontée aux grands groupes positionnés sur les métiers de l'environnement. Toutefois, bien que concurrents, ces derniers sont également leurs clients. Aussi, les restructurations de ces grands groupes, intervenues récemment, n'ont pas eu réellement d'impact sur l'activité de ces entreprises.

- *Un faible taux d'exportation*

La clientèle des entreprises visitées est essentiellement nationale : leur taux d'exportation est souvent inférieur à 10 %. Les premiers clients de ces éco-industries sont les industriels (et presque en totalité des grands groupes), en second viennent les collectivités locales (premiers clients dans le classement national, conséquence de l'activité des grands groupes). Toutefois, la répartition est très variable entre ces deux types de clients suivant le secteur d'activité et le marché des éco-industries concernées.

- *Des sous-traitants fragiles*

La majorité des sous-traitants de ces éco-industries sont des chaudronniers, des charpentiers, des électriciens. Ils ont souvent une santé financière fragile, ce qui ne facilite pas le travail en partenariat pour les éco-industries. Ces dernières sont également amenées à chercher des sous-traitants en dehors du territoire national.

III -LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES ECO-INDUSTRIES

Lors des entretiens, les chefs d'entreprises ont pu faire part, librement, des problématiques qu'ils pouvaient rencontrer dans leur activité. On peut également noter que ces entreprises sont plus fragiles en moyenne que d'autres types d'entreprises, car elles proposent des biens et services non productifs et ces investissements sont les premiers différés par les entreprises clientes, en cas de climat économique morose.

- *La prospection active sur les marchés étrangers*

Les difficultés sont manifestes lorsque les marchés convoités sont hors de la zone Europe, aussi bien en terme de moyens humains (logistique nécessaire pour envoyer un cadre commercial à l'export) qu'en terme financier (difficulté de recouvrer l'argent d'un client étranger défaillant) ou juridique (connaître les implications fiscales, juridiques, réglementaires dans le pays concerné). La difficulté est la même pour la prospection de nouveaux sous-traitants implantés à l'étranger, bien que cette recherche tende à devenir essentielle au vu de la disparition des sous-traitants actuels des éco-industries.

- *Une nécessaire demande de certification*

Seules 2 entreprises sur les 19 interrogées sont certifiées, 7 ont pour projet de mener une démarche de certification. La plupart des entreprises ont une démarche qualité, mais qui n'a pas fait l'objet d'un processus de certification. Or cette absence de reconnaissance peut être un handicap, particulièrement dans des démarches à l'export.

- *Une politique de propriété industrielle à formaliser*

La plupart des entreprises visitées déposent des brevets mais affirment rencontrer des difficultés lors du dépôt (définition du champ des brevets) afin de protéger de manière efficace leur savoir faire.

- *Une politique de recrutement plus dynamique*

Les besoins en personnel sont de deux ordres :

- le caractère innovant de ces entreprises requiert du personnel technique (électrotechnique, dessin industriel, automatismes) et des commerciaux avec un profil environnement et chimie alors que les candidats ont plutôt un profil de généraliste en environnement.
- le positionnement sur des marchés de portée nationale ou extérieurs requiert du personnel mobile,

- *Des normes et réglementations nationales et européennes complexes*

L'interprétation des normes et réglementations nationales et européennes est source de difficulté pour les chefs d'entreprises qui ne sont pas toujours en mesure d'évaluer leur champ d'application, et donc leur impact en termes à la fois de produit et de marché.

- *Une visibilité coûteuse*

La participation aux salons professionnels, indispensable pour se faire connaître des clients potentiels, induit des frais de participation élevés pour les entreprises, difficilement compatibles avec leurs moyens financiers.

En conclusion, les difficultés rencontrées par les différents chefs d'entreprise vis-à-vis de la réglementation et des aspects financiers font pour la plupart écho à celles identifiées par la DiGITIP dans son étude « panorama des éco-entreprises ». Des problématiques plus transversales ont également été exprimées (export, certification, difficultés de recrutement ...)

IV -LES AXES D'ACCOMPAGNEMENTS

La réalisation d'un annuaire des éco-entreprises françaises par l'Agence des PME en collaboration avec la DRIRE Ile-de-France, accessible depuis le site internet de la DRIRE, rubrique « développement durable », permet déjà la valorisation de l'offre éco-industrielle (répertoire par domaine d'activité). Sont de même accessibles les rubriques « services pratiques » et « aides et soutien aux entreprises ».

La DiGITIP, UBIFRANCE et l'ADEME International mettent en place un portail relatif aux aides à l'exportation, destiné tout particulièrement aux entreprises du secteur de l'environnement.

En dehors des outils existants qui ont fait l'objet d'une présentation aux chefs d'entreprises lors des entretiens, un certain nombre d'actions collectives pourront rapidement être mises en place notamment sur les thèmes de l'export, de la certification, de la propriété industrielle. La création d'un réseau regroupant des entreprises du secteur des éco-industries du département pourrait également être soutenue, et pourrait apporter des solutions concrètes à ces différentes problématiques.

- *Liens utiles :*

- Site de la DRIRE Ile-de-France
<http://www.ile-de-france.drire.gouv.fr/>
- Annuaire des éco-entreprises françaises :
<http://www.portailpme.fr/html/environnement/base3e.jsp?idDomaine=1>
- Rubriques pratiques et d'aides aux entreprises
<http://www.portailpme.fr/html/entrer/accueil.jsp?cookie=null>
- Panorama des éco-entreprises (étude de la DiGITIP)
<http://www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/dossiers/sect/RAPPORTFINAL20040210.pdf>
- 113 technologies dans le domaine de l'environnement
<http://www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/fiches.pdf>
-

Conception : DRIRE Ile-de-France - Groupe de Subdivisions du Val d'Oise
203, Les Chênes Bruns - 95000 CERGY PONTOISE
Réalisation, diffusion : DRIRE Ile-de-France - Division Développement Industriel
Contact : Nathalie CAUVIN - Téléphone : 01 34 41 58 51 - mél : nathalie.cauvin@industrie.gouv.fr